



Coordination Nationale  
du Face à Face

# Rapport d'activité 2022



## Copyrights

Page 5 : Yvan ARC ■ Page 9 : TRICO ■ Page 11 : CAUSE A EFFET ■ Page 14 : TRICO ■  
Page 16 : CAUSE A EFFET ■ Page 20 : DIRECT SUD ■ Page 23 : DIRECT SUD ■  
Page 26 : CAUSE A EFFET ■ Page 29 : TAWKR 2022 ■ Page 35 : CNFF  
Graphisme : Digi-France ■ Impression : Imprimerie Masson



# Sommaire

Rapport moral	4
Rapport d'activité	8
Une nouvelle association	9
Les membres de la CNFF en 2022	11
Les actions de coordination	14
Focus : la refonte du référentiel	16
Le plaidoyer des villes	20
Nos actions de communication	23
La gouvernance	26
Rapport financier	28
L'équipe de la CNFF	34



# Rapport

## Rapport moral

### moral



# Président

## Pierre Siquier



### La nouvelle CNFF : la force du collectif

2022 a été la première année de fonctionnement opérationnel de la nouvelle structure COORDINATION NATIONALE DU FACE À FACE.

C'est une année à la fois très riche, très dense, très constructive et également parfois, très difficile car la CNFF est un espace d'échanges, de partages et de débats où le consensus est le maître-mot. Il a fallu apprendre aux deux collègues à vivre ensemble, et au collège des agences à parler d'une seule voix, d'où la nécessité de se concerter de façon permanente tout au long de l'année.

La CNFF permet une gouvernance nouvelle, très active, guidée par cette même volonté de pérenniser l'activité du face à face, ainsi des prises de décisions fortes ont été actées par les instances pour l'avenir du secteur. Je tiens d'ailleurs à saluer la grande implication des membres, associations & fondations comme agences.

Qu'il s'agisse des instances de la CNFF, ou des groupes de travail, ils ont été réunis très régulièrement tout au long de l'année, toujours avec une forte volonté d'avancer pour le collectif.

# Rapport moral

## Le Conseil d'administration et le Comité paritaire

En 2022, la CNFF est composée de 33 associations & fondations (28 membres affiliés et 5 membres participants) et de 16 agences (9 agences affiliées et 7 participantes).

Lors de l'Assemblée générale du 9 décembre 2021, suivie du premier Conseil d'administration, ont été élus les membres du Conseil d'administration, du Comité paritaire et du Bureau habilités à représenter les 49 membres de la CNFF. La rédaction initiale des statuts n'a pas permis, pour des raisons de quorum, d'élire la totalité des membres du Conseil d'administration et surtout du Comité paritaire où seulement quatre membres sur huit ont été élus.

Les deux instances se sont réunies beaucoup plus que prévu par les statuts pour permettre à la CNFF de se développer dès cette première année d'existence, et je tiens à les en remercier.

## Les travaux du Comité paritaire

Le Comité paritaire nouvellement élu a lancé très rapidement la rédaction de la Charte du Comité paritaire et la refonte du Référentiel.

La Charte du Comité paritaire décrit précisément le mode de fonctionnement du Comité et des groupes de travail qu'il peut constituer. Ce document-cadre démontre que la CNFF et ses membres sont une nouvelle fois vigilants à la qualité du travail réalisé et au respect de la confidentialité qui s'impose au collectif.

La Charte du Comité paritaire étant actée, il s'agissait alors de lancer le chantier considéré comme prioritaire : la refonte du « Référentiel pour l'organisation et la coordination des missions de face à face en France ».

Devant la représentativité limitée du Comité paritaire, ce dernier a décidé de créer un Comité de pilotage en intégrant quatre membres issus des deux collèges. Ce Copil ayant pour mission de piloter les travaux et d'accompagner dans leur réflexion les membres impliqués au sein des différents groupes de travail dédiés aux sujets RUE.

Cette phase 1 des travaux du référentiel a mobilisé une trentaine de membres pour un volume de travail de près de 90h de réunions, qu'ils en soient ici remerciés. Cette nouvelle version du Référentiel a été adoptée en Assemblée générale extraordinaire le 12 juillet 2022, ce qui marque le premier succès de la nouvelle CNFF.

Cette Assemblée a aussi approuvé le lancement de la phase 2 des travaux et la création de trois nouveaux groupes dont la mission est, dans un premier temps, de faire le diagnostic de l'existant du face à face dans les DROM COM, en sites privés et en porte-à-porte.

## Les statuts et le règlement intérieur de la CNFF

Le second semestre de l'année 2022 a été consacré à la révision des statuts et du règlement intérieur par le Conseil d'administration, après une année d'existence de la nouvelle association. Plusieurs modifications ont permis de rendre ces deux documents-cadres plus pertinents, et je vous présente ici les plus importantes :

- La modification du statut de membre Participant avec la mise en place d'une cotisation forfaitaire annuelle ;
- Un droit de vote accordé aux membres Participants pour les élections des représentants des deux collèges au sein des deux instances (applicable en 2023 pour les agences et en 2024 pour les OSBL) ;

# Rapport moral

- Le mode de scrutin pour l'élection des membres du Conseil d'administration et du Comité paritaire a été simplifié, les 4/5 nécessaires pour être élu ayant été jugés trop contraignants. Dorénavant seront élus les candidats ayant obtenu le plus de voix, ce qui permettra de voir tous les sièges pourvus au sein des instances. Néanmoins, il a été décidé de garder le vote au 4/5<sup>e</sup> des suffrages exprimés pour les décisions stratégiques ainsi que le budget ;
- Le mode de calcul des cotisations des agences Affiliées a évolué et il s'agit d'une avancée importante pour l'union entre les deux collèges de la CNFF. Les agences se sont accordées pour que leurs cotisations soient calculées en fonction du nombre d'heures déclarées, tous canaux confondus. La déclaration des volumes annuels devient donc un élément fédérateur de notre collectif.
- Les agences ont également décidé de ne pas appliquer le principe de la pondération par canal. Cette décision, qui pose la réflexion sur une vision de ce que sera la CNFF de demain, amènera le collège OSBL à se questionner sur le sujet en 2023.

## La coordination des missions de ses membres

La CNFF a assuré en 2022 sa mission première, celle de coordonner avec efficacité les missions en métropole et en DROM COM de ses 49 membres.

L'année 2022 restera importante car elle marque la reprise par la CNFF de la coordination des missions déployées sur Paris intra-muros. Cette coordination renforce le rôle indispensable de la CNFF et la rend incontournable pour tous les acteurs du face à face. En parallèle de la coordination, se sont tenues tout au long de l'année les réunions du groupe de travail dédié au Référentiel Paris Ile-de-France (poursuite en 2023).

## Le plaidoyer auprès des villes

L'équipe de la CNFF a également été active dans ses actions de plaidoyer auprès des villes. Les objectifs étant divers car il s'agit pour certaines villes de débloquer des situations qui empêchent la réalisation des missions, comme c'était le cas avec Lille par exemple, et pour d'autres, d'être dans une démarche de valorisation du secteur parfois méconnu des élus et des équipes municipales. La reconnaissance de l'État, à travers la Charte signée avec France générosités et la DJEPVA, vient renforcer la légitimité de la CNFF auprès des villes accueillantes.

## La communication

Côté communication, l'Assemblée générale souhaitait que la CNFF développe ses propres outils. L'équipe a ainsi travaillé sur une nouvelle identité visuelle, et sur la création du site Internet CNFF avec une volonté pédagogique sur la description de ce canal de collecte en pleine évolution. Une page LinkedIn a également vu le jour.

**L'année 2022 a été riche et marquée de belles réalisations. L'année 2023 sera tout aussi ambitieuse. Les agences se sont réunies très régulièrement et ont fait de la concertation un élément dynamique et constructif pour l'avancement du projet. Il nous appartiendra de maintenir cette concertation à l'intérieur des deux collèges pour faire avancer la CNFF et défendre au mieux les intérêts de ses membres.**



# Rapport Rapport d'activité



# Une nouvelle association



## Les temps forts de la nouvelle association

L'année 2022 est marquée comme celle de la naissance de la nouvelle association Coordination Nationale du Face à Face (CNFF), dont toutes les étapes de transition (social, fiscal, juridique) ont été franchies en 2021 au sein de France générosités grâce à l'accompagnement du Bureau de transition, composé d'OSBL et d'agences. La réalisation d'un projet ambitieux consistant à créer une structure autonome mixte pour permettre à la CNFF de prendre son autonomie du syndicat France générosités après plus d'une décennie d'activités.

Reposant sur un modèle de gouvernance mixte, la nouvelle association CNFF assure une plus grande représentativité des acteurs du secteur en associant dans ses instances décisionnaires (Assemblée générale, Conseil d'administration, Bureau et Comité paritaire) les associations & fondations et les agences prestataires réparties en deux collèges distincts.

Ainsi en 2022, l'association CNFF regroupe 33 OSBL et 16 agences, dont la diversité des acteurs reflète une forte adhésion au nouveau modèle de coordination.

La première Assemblée générale de la CNFF, le 9 décembre 2021, a été ouverte par Madame la Ministre Sarah El Haïry, alors Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Chargée de la Jeunesse et de l'Engagement. Cette Assemblée générale a permis aux membres de définir les objectifs de l'année 2022.

# Rapport d'activité

Les enjeux de cette première année d'activité en tant qu'association autonome ont eux aussi été ambitieux. Il a tout d'abord s'agit **d'optimiser le fonctionnement de l'association** par la mise en place de nouveaux process administratifs et financiers et l'encadrement des instances nouvellement élues, Conseil d'administration et Comité paritaire. Le Conseil d'administration ayant notamment à sa charge la mise en œuvre des orientations stratégiques votées par l'Assemblée générale et la validation des travaux du Comité paritaire. Et le Comité paritaire ayant à sa charge la révision des documents-cadre comme celle concernant le « Référentiel pour l'organisation et la coordination des missions de face à face en France ».

La CNFF se devait également de développer ses propres outils de **communication**. Ainsi, ont vu le jour au cours de l'année la page LinkedIn et le site Internet de la CNFF.

Le chantier le plus conséquent de cette année, avec 41 réunions représentant plus de 100 heures de travail, et impliquant une trentaine de membres, est sans nul doute celui consacré à la **refonte du « Référentiel pour l'organisation et la coordination des missions de face à face en France »**. Un travail intense, important et nécessaire dont une première partie consacrée à la RUE a été validée par l'Assemblée générale en juillet 2022.

Fort de la reconnaissance de la DJEPVA en tant que dispositif d'auto-régulation professionnelle, la CNFF a repris en juin 2022 – à la demande de ses membres – **la coordination du planning Paris intra-muros**, renforçant ainsi le caractère indispensable de la coordination, et faisant de la CNFF une structure incontournable pour les acteurs du face à face.

Les municipalités, partenaires principaux de notre activité, sont au cœur d'un plan d'actions de **plaidoyer** initié en 2022 et qui va se déployer plus fortement en 2023. Les objectifs fixés sont multiples : **sensibiliser les villes** sur le face à face et l'importance des programmes pour les OSBL, assurer une meilleure information sur notre collectif, nos actions ou encore nos principes de coordination.

En parallèle de ces développements, la CNFF a assuré au quotidien **la coordination de toutes les missions de ses membres** à travers la gestion du Planning National des Missions.

**Une année se termine, une nouvelle commence, et toute l'équipe de la CNFF reste engagée et mobilisée pour répondre au mieux aux attentes de ses membres, pérenniser et défendre l'activité de face à face en France métropolitaine et DROM COM.**



# Les membres de la CNFF en 2022



## Une association inclusive et ouverte à tous les acteurs du face à face

Fidèle à ses principes et à son esprit, la Coordination Nationale du Face à Face se caractérise par son inclusivité en associant dans les processus de concertation et de décision les associations & fondations et les agences opératrices.

Cette collaboration pluri-acteurs a permis dès l'année 2022 d'enrichir l'expertise du collectif afin de mieux comprendre et appréhender les évolutions du secteur, en vue d'assurer une auto-régulation plus adaptée pour le bon déroulement des campagnes sur l'ensemble du territoire.

La CNFF est une association ouverte à tous les organismes sans but lucratif d'intérêt général et à toutes les agences actives dans l'organisation de campagnes en face à face (secteur caritatif) installées en France et remplissant les conditions d'adhésion.

Tout au long de l'année, la CNFF entretient des échanges avec de nouveaux acteurs du secteur afin de suivre leur progression et anticiper toute démarche de nouvelle adhésion.

Fin 2022, la CNFF compte 49 membres, 33 OSBL et 16 agences, dont la diversité des acteurs reflète une forte adhésion au nouveau modèle de coordination.

# Rapport d'activité

## L'intégration des agences au sein du collectif

Après avoir, pour plusieurs d'entre elles, participé à la création de l'association CNFF, 16 agences ont officialisé leur adhésion à la CNFF en 2022 :

- Agence 4F
- Bien L'Bonjour
- Cause à Effet
- Cigogne France
- Collecte Impact
- Direct Result Marketing France
- Direct Sud
- Human in Street
- La Collective
- L'Agence Solidaire
- ODEEF
- Qualicollecte
- RAVESS France
- TawkR
- Trico
- Yuzma-Yuz

## Deux nouvelles associations membres en 2022

Les membres de la Coordination Nationale du Face à Face ont eu le plaisir d'accueillir dans le collectif 2 nouvelles associations en 2022 :

### Bibliothèques sans Frontières



Bibliothèques Sans Frontières est une ONG qui renforce le pouvoir d'agir des populations vulnérables en leur facilitant l'accès à l'éducation, à la culture et à l'information. En France et dans plus de 30 pays, l'association crée des espaces culturels et éducatifs innovants qui permettent aux personnes touchées par les crises et la précarité de s'instruire, de se divertir, de créer du lien et de construire leur avenir.

### Ordre de Malte



L'Ordre de Malte France est une association catholique hospitalière, qui place la Charité au cœur de son engagement. Elle agit ainsi auprès des plus fragiles à travers des initiatives de terrain dans les secteurs de la solidarité, de la santé, du médico-social, et du secourisme. Reconnue d'utilité publique depuis 1928 l'association est également agréée de sécurité civile. L'Ordre de Malte France intervient en France et dans 26 pays avec un budget d'environ 85 M€, 2 000 collaborateurs, et grâce à un réseau de 13 000 bénévoles.

**Comme pour tous les autres membres, l'équipe de la CNFF est attachée à faciliter l'intégration des nouveaux adhérents en les accompagnant avec pédagogie et bienveillance dans leurs premiers pas au sein du collectif.**

# Rapport d'activité

## Les 49 membres de la CNFF en 2022

### 33 associations et fondations



### 16 agences opératrices





# Les actions de coordination



La coordination des campagnes de collecte en face à face dans les villes est assurée par la CNFF grâce au pilotage des réunions de construction des plannings, à la gestion du Planning National des Missions, à l'annonce des voisinages et télescopages permettant de prévenir les présences simultanées de plusieurs associations au sein d'une même ville, et à la définition de règles établies par les membres au sein du « Référentiel pour l'organisation et la coordination des missions de face à face en France ». Cette coordination bénéficie de la reconnaissance officielle du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports en qualité de dispositif d'auto-régulation professionnelle efficace et pertinent.

## La coordination du planning des missions fixes

Comme chaque année, le planning des missions fixes organisées dans les rues des grandes villes de province a été élaboré avec les responsables des plannings, agences, associations et fondations. Des organisations membres étaient également présentes en tant qu'observatrices.

L'objectif de cet exercice reste le même depuis ses débuts : planifier les missions fixes pour l'année suivante, en veillant au respect du Référentiel commun et en garantissant l'équité entre les différentes associations et fondations membres de la CNFF.

# Rapport d'activité

En amont de ces réunions de septembre-octobre, la méthodologie pour ce cycle de réunions a été révisée par le groupe de travail en charge du sujet « missions fixes » dans le cadre des travaux de refonte du Référentiel. Cela a notamment permis de valider le nombre de missions fixes possibles pour 2023. En complément de cette phase préparatoire, 3 réunions du collège OSBL ont permis d'équilibrer les souhaits des OSBL par rapport au nombre de missions fixes disponibles pour l'année suivante.

**Au total, 6 réunions ont été organisées en septembre-octobre 2022 pour planifier 175 missions fixes dans 19 villes (ou binômes de villes) pour l'année 2023. 6 agences et 6 associations ou fondations étaient parties prenantes dans ces réunions pilotées par la CNFF.**

## Nouvelle activité : la coordination du planning de Paris intra-muros

Au mois de mai 2022, le Conseil d'administration s'est prononcé en faveur de la reprise par la CNFF des activités de coordination opérationnelle pour toutes les missions réalisées en rue à Paris intra-muros à compter du 13 juin.

Dans une démarche d'inclusion, et pour permettre à chaque acteur de continuer à exercer ses activités dans les meilleures conditions possibles, cette décision étend la coordination aux organisations non-membres de la CNFF.

Afin d'assurer sa nouvelle mission dans une dynamique de continuité avec le modèle de coordination existant, la CNFF a réuni le 1<sup>er</sup> juin 2022 l'ensemble des acteurs actifs à Paris intra-muros pour confirmer collectivement les principes de coordination en vigueur dans l'attente des travaux du groupe de travail « Paris Ile-de-France » engagé dans la refonte du Référentiel du Face à Face.

La reprise de la coordination Paris intra-muros s'est également accompagnée de la création d'outils de gestion adaptés.

**L'équipe tient à remercier tous les acteurs du face à face impliqués sur Paris dans cette période de reprise de l'activité par la CNFF.**

## 2023 : perspectives de développement des activités de coordination

Signe de la confiance de ses membres dans son expertise de coordination, le Conseil d'administration confie à la CNFF, à partir de 2023, la construction du planning des missions itinérantes et la construction du planning des missions Ile-de-France.

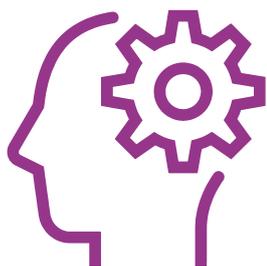
Impliquée en tant qu' « auditrice libre » à l'automne 2022 lors des réunions de construction des plannings, la CNFF va œuvrer en 2023 à la reprise efficace de ces deux plannings en définissant une méthodologie et des outils dédiés au premier semestre, et en organisant les réunions de construction sur le second semestre avec tous les acteurs membres impliqués.

S'enchaîneront alors, dès le mois de septembre et jusqu'à novembre : les constructions des missions fixes, puis celles des missions itinérantes, et enfin celles des missions en Ile-de-France.

**La reprise par la CNFF de ces constructions vont permettre de faciliter l'intégration de la totalité des missions dans le Planning National des Missions, ou encore de résoudre en amont les problématiques de télescopages et de voisinages.**



# Focus : la refonte du référentiel



Projet phare de l'année 2022, les travaux de refonte du « Référentiel pour l'organisation et la coordination des missions de face à face en France » ont mobilisé les énergies de nombreux membres. Ce Référentiel, document de référence depuis des années pour organiser les programmes de face à face au niveau national, est régulièrement révisé. Néanmoins, l'ampleur des travaux 2022 a été particulièrement conséquente.

Les principaux enjeux liés à l'élaboration du Référentiel et partagés par les membres de la CNFF étaient les suivants :

- Développer et pérenniser la collecte en face à face en France sur le long terme ;
- Maintenir un niveau de qualité des missions et de résultats satisfaisants ;
- Améliorer les conditions d'organisation des missions et les conditions de travail des équipes ;
- Préserver l'image du face à face à l'égard du grand public et des pouvoirs publics ;
- Faire adhérer les membres aux règles d'un Référentiel commun.

« Assurer la pérennité de la collecte en face à face, dans des conditions de travail favorables pour les équipes, dans le respect des relations avec les pouvoirs publics et dans un esprit d'ouverture vis-à-vis de l'ensemble des acteurs de la collecte en face à face en France (membres CNFF et non-membres). »

» Guide de conduite des travaux –  
Membres du Comité pilotage, mars 2022

# Rapport d'activité

Les membres du Comité paritaire, statutairement en charge de l'encadrement des travaux, ont décidé dès février 2022 de créer un Comité de Pilotage spécifique pour suivre ce projet. Ce COPIL était composé de 8 organisations – 4 OSBL et 4 agences – dont les 4 organisations membres du Comité paritaire.

La phase 1 des travaux a été accompagnée par Anne Ramonda du cabinet INESS.

## Méthodologie du projet

Deux phases de travail ont été identifiées : phase 1 consacrée aux missions de RUE et phase 2 consacrée aux missions en sites privés et en porte-à-porte, et dans les DROM COM.

Un appel à volontaire a été lancé pour chaque phase afin que les organisations membres de la CNFF puissent proposer leur candidature pour intégrer le COPIL et/ou les groupes de travail.

### Phase 1

Appel à participation lancé en février 2022 pour les groupes suivants :

- Groupe de travail Missions fixes
- Groupe de travail Missions itinérantes
- Groupe de travail Paris Ile-de-France

### Phase 2

Appel à participation lancé en juillet 2022 pour les groupes suivants :

- Groupe de travail Sites privés
- Groupe de travail Porte-à-porte
- Groupe de travail DROM COM

Un rapporteur a été désigné au sein de chaque groupe afin de remonter les propositions aux membres du COPIL.

Chacune des propositions des groupes, une fois adoptée avec un large consensus (3/4 des voix) a été transmise au COPIL, puis au Comité paritaire, puis au Conseil d'administration pour validation avant d'être intégrée au Référentiel.

## Consultation des 49 membres

Il paraissait indispensable de recueillir l'avis des 49 membres de la CNFF. Dans cette perspective, un questionnaire sur le face à face, élaboré en 2020 (mais non administré pour cause de pandémie) a été repris, corrigé et complété par le COPIL avant d'être soumis aux membres en avril 2022. Ce questionnaire n'avait pas vocation à être exhaustif et a été pensé comme un outil d'aide à la réflexion. Cette consultation a permis de recueillir et d'analyser les contributions de 46 membres de l'association.

## Organisation de 2 réunions de lancement

Deux réunions de lancement ont été organisées : le 1<sup>er</sup> avril pour la phase 1 et le 25 octobre pour la phase 2. L'occasion de partager la vision globale de conduite du projet, les enjeux et objectifs poursuivis, la gouvernance du projet, la méthodologie de travail, les rôles de chacun, le calendrier et les facteurs clés de succès.

## Conclusions des travaux de la phase 1

Les 3 groupes de la phase 1 ont proposé des améliorations et ont enrichi le Référentiel pour l'organisation et la coordination des missions de rue. Cette nouvelle version du Référentiel a été présentée et validée en Assemblée générale du 12 juillet 2022. La réflexion sur certaines thématiques s'est prolongée au-delà de cette première phase de travail, notamment dans le groupe de travail Paris-IDF, qui avait besoin de finaliser l'ensemble des discussions avant de présenter des propositions abouties (nouveau zonage de Paris intra-muros, création d'un ranking des zones, processus de coordination...).

De même, quelques sujets spécifiques à la Rue nécessitant d'être discutés plus longuement seront traités en parallèle des travaux de la phase 2, en vue d'une intégration dans une version 2023 du Référentiel.

# Rapport d'activité

## Perspective 2023 : Poursuite et lancement de nouveaux sujets

Les travaux de refonte du « Référentiel pour l'organisation et la coordination des missions de face à face en France » se sont donc élargis en fin d'année 2022 avec la création de trois nouveaux groupes de travail réunis pour traiter les questions liées aux canaux porte-à-porte et sites privés, ainsi qu'à l'activité dans les DROM COM.

La méthodologie de travail de ces trois nouveaux groupes est différente de celle appliquée aux travaux « rue » de l'année 2022 puisque le cahier des charges est d'identifier l'existant et de lancer la réflexion sur la définition des règles de priorité ou encore les modalités de déclaration des missions.

Le groupe de travail Paris Île-de-France continue également à définir les éléments du Référentiel pour Paris intra-muros et pour la banlieue afin d'aboutir à un référentiel au printemps 2023.

## La CNFF remercie les membres impliqués sur les travaux

Le Président ainsi que l'équipe de la CNFF tiennent à remercier chaleureusement tous les membres, OSBL et Agences, qui se sont investis sur les travaux de refonte du « Référentiel pour l'organisation et la coordination des missions de face à face en France ».

Les réunions ont été nombreuses, les discussions souvent animées, les sujets longuement débattus jusqu'à l'obtention de consensus sur les propositions formulées au sein des groupes de travail.

**Merci à toutes et tous pour le temps passé, et pour la mise en commun de vos expertises, au bénéfice du secteur du face à face.**

## Le Comité de pilotage

17 réunions = 35 heures de travail en 2022

- **AIDES**  
Renaud WANQUET (Comité paritaire)
- **GREENPEACE FRANCE**  
Alain RANDRIANJA (Comité paritaire)
- **MÉDECINS DU MONDE**  
Marie PIERSON
- **MÉDECINS SANS FRONTIÈRES**  
Alice TROLLE
- **L'AGENCE SOLIDAIRE**  
Christophe GERNELLE
- **CAUSE À EFFET**  
Benjamin IMBERT  
(Comité paritaire à partir de septembre)
- **TAWKR**  
Maxime VENARD  
(Comité paritaire jusqu'en juillet)
- **TRICO**  
Julien-Paul GUILHEM (Comité paritaire)

## Le groupe de travail Paris Ile-de-France

12 réunions = 34 heures de travail en 2022

- **GREENPEACE FRANCE**  
Alain RANDRIANJA
- **UNICEF FRANCE**  
Christian CAVARD
- **WWF FRANCE**  
Sonia BELHOCINE (Rapporteur du GT)
- **AGENCE 4F**  
Stanislas GUYOT (Rapporteur du GT)
- **L'AGENCE SOLIDAIRE**  
Christophe GERNELLE
- **CAUSE À EFFET**  
Simon CAVAGNA
- **CIGOGNE FRANCE**  
Mehdi CHNAQ
- **TRICO**  
Julien-Paul GUILHEM

# Rapport d'activité

## Le groupe de travail

### Rue – missions fixes

5 réunions = 14 heures de travail en 2022

- **AIDES**  
Jérôme FRANCE
- **GREENPEACE FRANCE**  
Romain SANCHO
- **LA LIGUE CONTRE LE CANCER**  
Jade EVEILLARD
- **MÉDECINS SANS FRONTIÈRES**  
Émilie DUBREUCQ (Rapporteur du GT)
- **LA COLLECTIVE**  
Sylvain ARNAUD
- **CAUSE À EFFET**  
Julien BOSCH
- **DIRECT SUD**  
Arnaud DE ROTALIER
- **TRICO**  
Julien-Paul GUILHEM

## Le groupe de travail

### Rue – missions itinérantes

5 réunions = 14 heures de travail en 2022

- **AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE**  
Arthur DU BOUËTIEZ
- **GREENPEACE FRANCE**  
Jeff HOUSSAYE (Rapporteur du GT)
- **MÉDECINS SANS FRONTIÈRES**  
Cédric LAGRANGE
- **L'AGENCE SOLIDAIRE**  
Timothée DONIER
- **CAUSE À EFFET**  
Simon CAVAGNA
- **DIRECT SUD**  
Olivier MAINNEMARD
- **LA COLLECTIVE**  
Michaël MEZI (Rapporteur du GT)
- **TRICO**  
Julien-Paul GUILHEM



# Le plaidoyer des villes



Depuis sa création en 2010, la CNFF a un rôle central auprès des pouvoirs publics, et notamment auprès des villes qui accueillent les associations et fondations réalisant des campagnes de face à face.

En 2022, la CNFF a obtenu 573 accords pour des missions réalisées dans les rues des centres-villes des 45 villes dont elle est l'interlocutrice privilégiée.

Outre la gestion des déclarations de présence, la CNFF a un rôle pédagogique central auprès des villes. En allant à la rencontre des élu.e.s et des agents municipaux, l'équipe de la CNFF œuvre à une meilleure connaissance de l'activité, et de son importance pour les associations et fondations.

Parmi les objectifs poursuivis par nos actions de plaidoyer, il s'agit :

- d'aider à la compréhension de l'activité souvent méconnue,
- de valoriser la reconnaissance par la Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports de l'association CNFF,
- de renforcer la confiance établie de longue date avec les 45 villes CNFF,
- et d'améliorer les conditions d'accueil des équipes et la perception des activités de face à face par le grand public.

Un plan d'action a été élaboré afin d'identifier les objectifs principaux et les villes à rencontrer en priorité pour lever les restrictions et blocages. Des actions de plaidoyer positif sont aussi réalisées permettant d'entretenir de bonnes relations avec les municipalités.

# Rapport d'activité

## Les rendez-vous avec les villes

**L'intégralité des situations de blocage ou de restriction dans les villes gérées par la CNFF, soit les villes stratégiques en termes d'accueil, font l'objet d'une action spécifique en vue de lever les restrictions.**

À titre indicatif, des rendez-vous et/ou échanges individuels ont eu lieu avec :

### Ville de Lille

Volonté annoncée par la ville début 2022 de limiter le nombre de missions sur l'année. Après plusieurs rendez-vous et appels téléphoniques, déblocage de la situation. La CNFF entretient depuis de très bonnes relations avec la municipalité et la contacte chaque semestre pour vérifier que la ville de Lille est satisfaite.

### Ville de Nancy

Ville sensible et restrictive depuis des années, avec laquelle la CNFF a déjà eu plusieurs rendez-vous au fil du temps. A nouveau en 2022, des échanges ont eu lieu pour négocier de meilleures conditions d'accueil des équipes. Un lieu unique est autorisé d'où la proposition faite pour avoir la possibilité d'utiliser des lieux additionnels, malheureusement refusée par la municipalité.

### Ville de Toulon

Rendez-vous, organisé en présentiel à Toulon par l'équipe CNFF en présence d'un membre Agence, autour d'une négociation de 2 jours de présence contre 1 / jachère de 2 semaines entre chaque semaine de mission.

### Ville de Tarbes

La ville refuse d'accueillir les missions depuis plus de 10 ans au motif que la demande de coordonnées bancaires n'est pas autorisée. Malgré des échanges directs en 2022, la ville n'a pas évolué dans son positionnement.

### Ville de Dijon

Fin 2022, la ville a émis le souhait de limiter la durée des campagnes de 5 à 2 semaines, ainsi que le nombre de jours de présence par semaine de 5 à 2-3 jours à compter de 2023. La CNFF a immédiatement réagi et, suite à un rendez-vous avec l'élue en charge de la vie associative, a permis de lever cette restriction avant même son entrée en application.

### Villes de Grenoble, Bayonne, Aix-en-Provence, Vincennes, La Défense

Des discussions privilégiées ont eu lieu concernant l'ajustement des modalités d'accueil des missions.

### Villes de Rouen et Troyes

Rendez-vous de plaidoyer positif avec des élus qui avait une méconnaissance de l'activité et qui se sont dit rassurés de découvrir la manière dont étaient encadrées et coordonnées les missions en face à face.

### Ville de Lorient, Pau et Amiens

Des contacts établis avec les interlocuteurs de ces villes et des rendez-vous en cours de planification début 2023.

## Communications ciblées

En 2022, plusieurs communications ont été adressées aux 45 villes dont la CNFF est l'interlocuteur privilégié :

- Vœux 2022, adressés aux cabinets des mairies et aux services administratifs avec lesquels la CNFF est en contact au quotidien. L'occasion de les remercier pour leur accueil, et par conséquent de leur soutien aux actions menées par les associations et fondations ;
- Courrier d'information sur le transfert d'activité du syndicat France générosités et création de l'association CNFF, valorisant également la Charte tripartite signée avec la DJEPVA ;
- Envoi du dossier spécial face à face paru dans le magazine *Jurisassociations* de janvier 2022.

# Rapport d'activité

## Participation à des événements extérieurs

En 2022, la CNFF a également assisté à deux événements regroupant des municipalités :

- Assises des Petites Villes de France (septembre 2022 – Dinan)
- Salons des maires et des collectivités locales (novembre 2022 – Paris)

1 Aix-en-Provence

---

2 Aix-les-Bains

---

3 Amiens

---

4 Angers

---

5 Anglet

---

6 Annecy

---

7 Avignon

---

8 Bayonne

---

9 Besançon

---

10 Bordeaux

---

11 Boulogne-Billancourt

---

12 Brest

---

13 Caen

---

14 Cannes

---

15 Chambéry

---

16 Clermont-Ferrand

---

17 Dijon

---

18 Grenoble

---

19 La Défense

---

20 Le Havre

---

21 Le Mans

---

22 Lille

---

23 Limoges

---

## Les 45 villes « CNFF » au 12 juillet 2022

Depuis sa création, l'équipe de la CNFF est l'interlocutrice de référence auprès des plus grandes villes de France pour gérer les déclarations de présence des missions réalisées en rue.

En 2022, la CNFF est heureuse de voir la ville d'Aix-les-Bains rejoindre la liste des villes gérées par l'association qui porte donc son nombre total à 45.

24 Lyon

---

25 Marseille

---

26 Metz

---

27 Montpellier

---

28 Nancy

---

29 Nantes

---

30 Nice

---

31 Nîmes

---

32 Orléans

---

33 Pau

---

34 Perpignan

---

35 Poitiers

---

36 Reims

---

37 Rennes

---

38 Rouen

---

39 Saint-Étienne

---

40 Strasbourg

---

41 Tarbes

---

42 Toulon

---

43 Toulouse

---

44 Tours

---

45 Vincennes

---



# Nos actions de communication



Dans la continuité du processus d'autonomisation, le développement de la communication constitue un des axes stratégiques majeurs de l'année 2022. La définition d'un plan de communication et la conception des premiers outils s'inscrivent dans une dynamique de renforcement des activités de l'association.

## Une communication au service du développement du réseau

Développer la notoriété de la CNFF auprès des organisations engagées ou envisageant de s'engager dans des actions de face à face.

## Une communication au service de la représentativité

Renforcer la légitimité de la CNFF auprès des pouvoirs publics et des parties prenantes (citoyens, commerçants...) en valorisant les engagements de l'association et de ses membres.

## Une nouvelle identité visuelle, marqueur du changement

Une refonte de l'identité visuelle a été préalablement conduite pour marquer l'autonomisation de la CNFF, avant d'entamer une déclinaison de la nouvelle charte graphique sur les différents supports. Dans une approche plus conviviale et chaleureuse, les couleurs de l'association se parent désormais de violet et de gris anthracite, accompagnées au besoin de vert pour dynamiser le rendu esthétique.

# Rapport d'activité

## Rapport d'activité

### Un site internet au centre de la communication

Après les deux premiers mois de l'année consacrés à l'élaboration du cahier des charges et à la prospection d'agences de communication, le site internet de la CNFF a été développé tout au long de l'année, en collaboration avec l'Agence ID Interactive, et inauguré le 5 décembre 2022.

[www.cnff-france.org](http://www.cnff-france.org) répond à la nécessité de renforcer notre visibilité pour :

- Permettre une meilleure compréhension des activités de la CNFF et du secteur ;
- Valoriser les engagements pris par les membres ;
- Remercier les municipalités qui accueillent pendant l'année les équipes opérationnelles.

En 2023, l'outil poursuivra son évolution par la création d'un espace réservé aux membres afin de renforcer le partage de connaissances avec et entre les membres.

### Une page LinkedIn

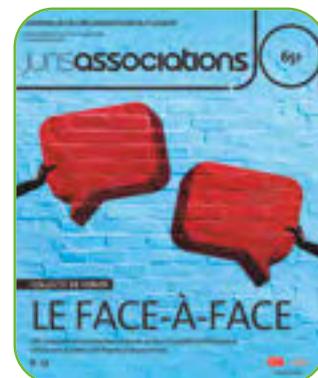
Afin d'élargir l'audience du site internet tout en ciblant efficacement les acteurs du secteur, une page LinkedIn a été créée pour diffuser le plus largement possible les actualités de la CNFF.

### Une photothèque

Le développement des outils de communication nécessite en parallèle la constitution d'une base de ressources visuelles propre à la CNFF pour accompagner l'information d'illustrations.

Grâce à l'apport gracieux de plusieurs membres contributeurs, la CNFF dispose désormais d'une base photographique minimale, et essentielle pour conduire ses projets en communication.

### Dossier spécial Face à Face dans le magazine *Juris associations*



Dans sa parution du 15 janvier 2022, *Jurisassociations* propose un panorama du secteur du face à face afin de mieux comprendre l'activité, les enjeux et la coordination assurée par l'association CNFF.

Ce dossier complet de 16 pages dédiées à la collecte en face à face est une occasion unique d'appréhender l'ensemble des spécificités de cette activité.

Dans une démarche pédagogique, ce dossier expose les principaux aspects pour faciliter la compréhension de ce secteur : historique et évolutions, enjeux, organisation opérationnelle, cadre juridique et fiscal...

Le dossier a fait l'objet d'une rédaction collaborative permettant de donner la parole à des acteurs qui contribuent à la vie du secteur (par ordre de publication) :

- Pierre SIQUIER, Président de la CNFF
- Sarah EL HAÏRY, Secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement
- Sabrina VALY, Déléguée Générale adjointe de la CNFF
- Franck MEYER, Chargé de mission de la CNFF
- Sylvie RASPILLERE, membre donatrice d'Amnesty International France
- Vincent CREHALET, Directeur délégué collecte grand public d'Action contre la Faim
- Benoit DUCHIER, Directeur de la générosité publique de WWF France
- Ann Sophie DE JOTEMPS, Responsable juridique et fiscale de France générosités

# Rapport d'activité

## La CNFF au Journal de 20h



Mercredi 21 décembre 2022, le journal de 20h de TF1 a consacré son format « L'Enquête » à l'activité du face à face, au métier de recruteurs euses de donateur, et sur l'importance de leur engagement pour permettre aux associations et fondations de disposer de ressources financières suffisantes afin de mener leurs missions sociales.

Ce reportage, d'une durée de 3 minutes, a permis au grand public de mieux comprendre notre secteur, nos métiers, et les enjeux de la collecte en Face à Face pour nos associations et fondations.

Il valorise également le rôle indispensable de la CNFF pour une coordination des nombreuses missions accueillies au sein des différents territoires.

Le reportage a été réalisé par Maud GATINEAU et Florian LE GOÏC, avec :

- Julie ROMAN, recruteuse de donateurs, Cause à Effet
- Julien BOSCH, Fondateur Président Directeur Général, Cause à Effet
- Guillaume COTILLARD, Directeur développement et communication, Solidarités International
- Marie-Eve LHUILLER, Directrice de la collecte de fonds, Greenpeace France
- Anne BARJOT, Déléguée générale, CNFF

## La CNFF au séminaire de l'AFF

Les 28 et 29 juin 2022, l'Association Française des Fundraisers (AFF) organisait son séminaire annuel de la collecte de fonds, réunissant des centaines de professionnels de la collecte. L'occasion pour la CNFF d'animer un atelier sur le face à face « Et si vous créez la différence en allant directement au contact des donateurs ? Découvrons ensemble comment redonner l'émotion du partage aux donateurs, grâce à une solution de campagne en face à face ». Cet atelier de 2 heures a permis aux intervenants de mettre l'accent sur le face à face, approche de collecte directe où chaque citoyen, qu'il soit abordé en rue, en sites privés ou en porte-à-porte peut souscrire un prélèvement automatique au bénéfice d'une association qu'il souhaite soutenir.

Les participants ont pu découvrir de précieuses informations sur l'approche de collecte et la place du face à face dans la stratégie de collecte d'Oxfam, les spécificités du porte-à-porte, les missions de la Coordination Nationale du Face à Face et ses membres, et enfin pourquoi et comment se lancer dans le face à face.

Intervenants :

- Maud THIBAUT, Responsable de la collecte de fonds, Oxfam France
- Alexandre VASSEL, Directeur général, TawKR
- Sabrina VALY, Déléguée générale adjointe, CNFF



# La gouvernance



## Le Conseil d'administration 2022

### Collège des associations & fondations

#### Membres élus le 9 décembre 2021 pour un mandat de 2 ans

- ACTION CONTRE LA FAIM représenté par Vincent CREHALET - Secrétaire de la CNFF
- MÉDECINS DU MONDE représenté par Jean-Baptiste MATRAY - Vice-président de la CNFF
- OXFAM FRANCE représenté par Maud THIBAUT (jusqu'en juillet)
- MÉDECINS SANS FRONTIÈRES représenté par Anne-Lise SIRVAIN - cooptation en septembre en remplacement d'OXFAM FRANCE
- WWF FRANCE représenté par Benoit DUCHIER

#### Membres élus le 9 décembre 2021 pour un mandat de 1 an

- AIDES représenté par Élodie LAMBOURDE
- CARE FRANCE représenté par Emanuela CROCE
- GREENPEACE FRANCE représenté par Ghislain GARDARIN

### Collège des agences

#### Membres élus le 9 décembre 2021 pour un mandat de 2 ans

- CAUSE À EFFET représenté par Julien BOSCH - Vice-président de la CNFF
- TAWKR représenté par Alexandre VASSEL - Trésorier de la CNFF

#### Membres élus le 9 décembre 2021 pour un mandat de 1 an

- LA COLLECTIVE représenté par Dimitri LAMOUREUX, puis par Sylvain ARNAUD
- TRICO représenté par Julien CROCHART

# Rapport d'activité

## Le Comité paritaire 2022

### Collège des associations & fondations

**Membre élu le 9 décembre 2021 pour un mandat de 2 ans**

- GREENPEACE FRANCE représenté par Aurélie MILLON, puis par Alain RANDRIANJA

**Membre élu le 9 décembre 2021 pour un mandat de 1 an**

- OXFAM FRANCE représenté par Rémi HERMANT (jusqu'en juin)
- AIDES représenté par Renaud WANQUET - cooptation en remplacement d'OXFAM FRANCE en septembre

### Collège des Agences

**Membre élu le 9 décembre 2021 pour un mandat de 2 ans**

- TRICO représenté par Julien-Paul GUILHEM

**Membre élu le 9 décembre 2021 pour un mandat de 1 an**

- RAVESS représenté par Marie-Charlotte BESEGHER (jusqu'en avril)
- TAWKR représenté par Maxime VENARD - cooptation en juin en remplacement de RAVESS
- CAUSE À EFFET représenté par Benjamin IMBERT - cooptation en septembre en remplacement de TAWKR

## La Charte du Comité paritaire

Le Comité paritaire a élaboré au premier trimestre de l'année 2022, en collaboration avec le cabinet EY, la Charte du Comité paritaire permettant d'encadrer les différents travaux menés par l'instance.

Cette Charte, applicable à tous les membres s'investissant dans les groupes de travail, valorise les bonnes pratiques à respecter dans le cadre des réunions.

Par son acceptation, chaque membre s'engage à ne pas utiliser les informations partagées à des fins autres que celles entrant dans le cadre de la mission de la CNFF, en particulier à des fins personnelles.

À travers la Charte du Comité paritaire, la CNFF et ses membres sont une nouvelle fois vigilants à la qualité du travail réalisé et au respect de la confidentialité qui s'impose au collectif.



# Rapport Rapport financier financier



# Le mot du trésorier



## Alexandre Vassel, Trésorier de la CNFF

Conformément aux dispositions des statuts et règlement intérieur et en ma qualité de Trésorier, j'ai le devoir et le plaisir de vous présenter les comptes pour l'exercice qui vient de s'écouler.

L'association COORDINATION NATIONALE DU FACE A FACE a clôturé les comptes de son exercice comptable le 31 décembre 2022. L'exercice a une durée de 18 mois, recouvrant la période du 20 juillet 2021 au 31 décembre 2022. Il s'agit de la première clôture comptable suite à l'immatriculation en date du 20/07/2021.

L'activité de la Coordination Nationale du Face à Face antérieurement portée par France générosités a fait l'objet d'un contrat de vente de branche d'activité au prix de 1€ emportant les actifs incorporels et corporels applicables à cette activité ainsi que les contrats de travail et tous autres engagements portés par l'activité.

Je vous rappelle que notre comptabilité est tenue selon les conventions générales comptables et dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

# Rapport financier

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## Rescrit fiscal

L'association COORDINATION NATIONALE DU FACE A FACE a saisi l'administration fiscale (via France générosités dans le cadre des travaux de la transition du second semestre 2021) d'une demande de rescrit formulée au titre de l'article L. 80 B-1° du LPF concernant le régime de TVA applicable aux cotisations qu'elle perçoit des organismes à but non lucratif affiliés, au regard de l'exonération de TVA prévue à l'article 261B du code général des impôts.

Dans le courrier de réponse de l'administration fiscale daté du 10 janvier 2022, il est conclu que l'exonération de TVA prévue à l'article 261 B est applicable aux cotisations versées par les organismes affiliés à but non lucratif, à hauteur de la part variable dont le montant dépend du nombre d'heures de collecte réalisées.

La contribution fixe versée par les organismes sans but lucratif ne peut pas bénéficier de l'exonération prévue par les dispositions précitées de l'article 261B et est donc taxable à la TVA en vertu de l'article 256 du CGI.

## Comptes clôturés au 31/12/2022

Dans le cadre des activités mises en place et développées en 2022, les principales données de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- Total du bilan : 101 116 €
- Total du compte de résultat : 386 063 €
- Avoir à établir : 1 943,77 €
- Résultat de l'exercice : 0 €

La Coordination Nationale du Face à Face ne fait pas appel à la générosité du public et par conséquent n'établit pas de compte emploi des ressources.

Les comptes de La Coordination Nationale du Face à Face ont été établis par le cabinet d'expertise comptable Groupe Fidéliance représenté par Madame Fanny BINOT et audités par le cabinet ACA Nexia, représenté par Monsieur Eric CHAPUS.

# Rapport financier

## Le bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2022 est de 101 116 €.

### Bilan simplifié

<b>ACTIF</b>	<b>2022</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2022</b>
Immobilisations incorporelles	6 804,00	Fonds propres sans droit de reprise	1,00
Immobilisations corporelles	3 044,00	Ecart de réévaluation	3 726,00
Sous-total actif immobilité	9 848,00	Sous-total fonds propres	3 727,00
<b>Actif circulant</b>		<b>Dettes</b>	
Créance	2 382,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 151,00
Disponibilités	85 414,00	Dettes fiscales et sociales	36 022,00
Charges constatées d'avance	3 471,00	Autres dettes	2 217,00
Sous-total actif circulant	91 267,00	Sous-total dettes	97 390,00
<b>TOTAL</b>	<b>101 116,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>101 116,00</b>
<b>RÉSULTAT</b>			<b>0,00</b>

Les actifs immobilisés s'élèvent à 9 848 € et portent sur le développement du site Internet de la CNFF (incorporel) et l'achat de mobilier et de matériel informatique (corporel).

Les actifs circulants s'élèvent à 91 267 €, constitués essentiellement des disponibilités en banque au 31/12/22, complétés par des charges constatées d'avance concernant les maintenances annuelles du parc informatique et du site web. Les créances de 2 382 € concernent la récupération de la TVA fournisseurs.

Au passif, le contrat de vente de branche d'activité au prix de 1 € signé avec France générosités apparaît, ainsi qu'un écart d'évaluation de 3 726 € correspondant aux fonds propres sans droit de reprise, à savoir le matériel informatique de la CNFF acquis sous France générosités.

Les dettes fournisseurs et comptes rattaché s'élèvent à 59 151 € et correspondent à plusieurs factures fournisseurs non parvenues au 31/12/22 fléchées sur les frais de fonctionnement, ou encore les projets (refonte du Référentiel). Les autres dettes de 2 217 € concernent principalement les avoirs à établir aux membres de 1 943,77 €.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 36 022 € correspondant aux cotisations de décembre ou du 4<sup>e</sup> trimestre 2022 des différentes caisses de cotisations ainsi que de 13 966 € de provision de congés payés.

# Rapport financier

## Le compte de résultat

### Compte de résultat

<b>CHARGES</b>	<b>2022</b>
Autres achats et charges externes	83 701,00
Impôts, taxes et versements assimilés	2 972,00
Salaires et traitements	204 252,00
Charges sociales	92 750,00
Dotations aux provisions	2 257,00
Autres charges	101,00
Sous-total charges d'exploitation	386 034,00
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Sur opération de gestion	29,00
Sous-total charges exceptionnelles	29,00
<b>TOTAL</b>	<b>386 063,00</b>
<b>RÉSULTAT</b>	

### Les charges

Le total des charges du compte de résultat s'élève à 386 063 €

Les charges d'exploitation sont composées principalement par :

- Les autres charges et charges externes s'élèvent à 83 701 € et correspondent aux frais de fonctionnement et aux frais de projet, ces derniers étant répartis entre les travaux de refonte du Référentiel, la communication, les missions et les déplacements.
- Les impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à 2 972 €.
- Les salaires (4ETP) s'élèvent à 204 252 € (dont les provisions sur congés payés – année 1 de l'association), et les charges sociales à 92 750 €.

<b>PRODUITS</b>	<b>2022</b>
Cotisations	386 054,00
Autres produits	9,00
Sous-total produits d'exploitation	386 063,00
<b>TOTAL</b>	<b>386 063,00</b>
	<b>0,00</b>

### Les produits

Le total des produits du compte de résultat s'élève à 386 063 €

Les produits d'exploitation correspondent aux cotisations des membres (et un trop payé de 9 €) :

- Cotisations variables sans TVA : 280 872 € (collège des OSBL)
- Cotisations variables avec TVA : 77 182 € (collège des Agences)
- Cotisations fixes sans TVA : 28 000 € (collège des OSBL)

# Rapport financier

## Budget réalisé 2022

LIBELLÉS	RÉALISÉ 2022	PRÉVISIONNEL 2022	REEL // PREV
<b>CHARGES</b>			
Ressources humaines	299 225,00	281 465,00	6,3%
Total salaires brut	204 252,00	175 974,00	
Total charges patronales	92 750,00	97 726,00	
Total autres charges de personnel	2 223,00	7 765,00	
Frais de projets	29 691,00	47 000,00	-36,8%
Reprise des travaux sur le référentiel	24 686,00	30 000,00	
Developpement des outils de communication	408,00	9 000,00	
Missions et déplacements	4 597,00	8 000,00	
Frais de fonctionnement	54 861,00	56 124,00	-2,3%
Frais de fonctionnement (bureau)	43 628,00	37 900,00	
Frais bancaires	585,00	652,00	
Honoraires Cabinets comptable / CAC / Transfert	7 676,00	16 422,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	2 972,00	1 150,00	
Dotations aux amortissements	2 257,00	3 328,00	-32,2%
Dotations aux amortissements	2 257,00	3 328,00	
Charges exceptionnelles	29,00	0,00	100,0%
Charges exceptionnelles	29,00	0,00	
<b>TOTAL EXERCICE 2022</b>	<b>386 063,00</b>	<b>387 917,00</b>	<b>-0,5%</b>
<b>PRODUITS</b>			
Cotisations des membres	386 063,00	387 917,00	-0,5%
Cotisations Collège OSBL (80%)	308 851,00	310 334,00	
Cotisations Collège Agences (20%)	77 212,00	77 583,00	
<b>TOTAL EXERCICE 2022</b>	<b>386 063,00</b>	<b>387 917,00</b>	<b>-0,5%</b>
<b>RÉSULTAT EXERCICE 2022</b>	<b>0,00</b>		

## Conclusion

La comptabilité de l'exercice au 31 décembre 2022 de la Coordination Nationale du Face à Face ne présente pas de signe d'alerte particulier.

Le transfert de l'activité CNFF au sein de France générosités vers une association autonome a été juridiquement encadré par la signature d'un contrat de vente de branche d'activité au prix de 1€ emportant les actifs incorporelles et corporelles ainsi que les contrats de travail et tous autres engagements portés par l'activité.

Les salariés ont été transférés dans le cadre de conventions de transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et une convention de moyens a été signée avec le syndicat pour le partage des locaux notamment. Ces dernières étapes, et l'édition de cette première clôture comptable de la CNFF, viennent conclure les travaux de la transition.

L'exercice 2022 affiche un résultat de 0 €, et un montant total d'avoir à établir de 1 943,77€.



# L'équipe de la CNFF



# L'équipe 2022 de la CNFF



Sous la présidence de Pierre SIQUIER

**Anne BARJOT**  
Déléguée générale  
[abarjot@cnff-france.org](mailto:abarjot@cnff-france.org)

**Sabrina VALY**  
Déléguée générale adjointe  
[svaly@cnff-france.org](mailto:svaly@cnff-france.org)  
01 53 36 35 18 / 06 67 36 07 84

**Franck MEYER**  
Chargé de mission  
[fmeyer@cnff-france.org](mailto:fmeyer@cnff-france.org)  
01 53 36 35 54 / 06 12 51 67 93

**Carine MELESAN**  
Chargée de mission  
[coordination@cnff-france.org](mailto:coordination@cnff-france.org)  
01 53 36 35 50

**Olga LEGUEDE**  
Chargée de gestion  
[gestion@cnff-france.org](mailto:gestion@cnff-france.org)  
01 53 36 35 48



**CNFF – Coordination Nationale du Face à Face**

c/o France générosités, 4 impasse Chausson - 75010 Paris, France  
Tél. : 06 12 51 67 96 - [contact@cnff-france.org](mailto:contact@cnff-france.org) - [www.cnff-france.org](http://www.cnff-france.org)  
Parution au Journal Officiel le 20 juillet 2021  
SIREN 903 096 360 00024 - APE 9412Z